

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

15 octobre 2012

25 octobre 2012

F07412 P0045

1. Intitulé du projet

**Route Départementale n°1120 à LADIGNAC-SUR-RONDELLE et LAGARDE-ENVAL (19)
Mise en sécurité du créneau de dépassement existant aux Jordes**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Corrèze

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Gérard BONNET

RCS / SIRET

12 21 19 27 12 05 10 01 97

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d	Création d'une 3ème voie sur la RD1120 - longueur 823m (dont 490 m d'élargissement en dehors de l'actuelle plateforme) Déviation de la RD125 - longueur 230m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

- Construction d'un carrefour aménagé sur les emprises actuelles du créneau de dépassement,
- déviation de la RD125 pour raccordement sur le nouveau carrefour,
- Elargissement de la plateforme routière en partie Nord du créneau actuel de dépassement pour reconstituer la longueur neutralisée par la construction du carrefour aménagé,
- modification de la signalisation horizontale (peinture) et verticale sur le reste du créneau existant,

4.2 Objectifs du projet

Mise en sécurité du créneau actuel de dépassement en supprimant la multiplicité des carrefours non aménagés dans les sections de dépassement,

Regroupement de tous les accès sur un carrefour aménagé à construire dans l'emprise du créneau existant,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Terrassements en déblai dans les talus actuels à l'amont de la route dans la partie Nord du créneau,

Création de la nouvelle RD125 essentiellement en remblai,

Réouverture éventuelle d'un chemin rural pour la desserte hors RD1120 de deux habitations,

Mise en dépôt des matériaux excédentaires,

Adaptation des dispositifs d'assainissement des eaux pluviales,

Travaux de chaussée, signalisation et équipements de sécurité,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La RD 1120 présentera deux créneaux de dépassement de longueurs équivalentes à l'existant (longueurs de 700 m et 670 m),

Un carrefour aménagé (longueur de 470 m) avec voie centrale de tourne à gauche, protégée par des îlots, au droit de la nouvelle intersection avec la RD125,

La RD125 sera rabattue sur le nouveau carrefour, et la partie délaissée sera intégrée à la voirie communale pour conserver la desserte des habitations riveraines.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de Déclaration au titre de la police des eaux.

En cas de recours à l'acquisition des terrains par voie d'expropriation, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera lancée.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet non soumis à une procédure d'autorisation particulière

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur : 823 m (RD1120) + 230 m (RD125) emprises foncières : 2 ha (surface d'acquisition foncière supérieure aux surfaces supportant des travaux effectifs sur un milieu naturel)	1 620 000 € HT (y compris les travaux de chaussée, d'îlots et de signalisation, situés dans les emprises actuelles)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

**LADIGNAC-SUR
RONDELLE
et
LAGARDE-ENVAL**

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 1° 49' 26" 2 Lat. 45° 13' 09" 0

Point d'arrivée :

Long. 1° 49' 30" 8 Lat. 45° 12' 36" 9

Communes traversées :

**LADIGNAC-SUR-RONDELLE
et LAGARDE-ENVAL (19)**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

dans les années 1970-80

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Amélioration des conditions de circulation sur la RD1120 entre Tulle et Argentat, au moyen de quatre opérations ponctuelles (6,6 km d'aménagement sur les 30 km de l'itinéraire) :

- création d'un créneau de dépassement à Laguenne et Lagnac-sur-Rondelle (réalisé)
- création d'un créneau de dépassement à Lagarde-Enval (réalisé)
- mise aux normes du créneau de dépassement des Jordes (présente opération)
- création d'un créneau de dépassement à Forgès et St-Chamant (DUP décembre 2011)

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Habitat, commerce et artisanat
- Bois,
- Pré,

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

LADIGNAC-SUR-RONDELLE, sur laquelle sont situées la majorité des emprises, n'est doté d'aucun document d'urbanisme

LAGARDE-ENVAL est concerné au niveau zone N (Carte communale)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Très superficiellement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	18 000 m3 d'excédents de terrassements; réalisation de modelés paysagers dans les emprises disponibles et/ou mise en dépôt en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	9000 m3 d'utilisation de matériaux provenant de carrières autorisées, à caractéristiques spécifiques, pour la réalisation des couches de chaussées
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Faibles surfaces situées en lisière de la route actuelle,
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation faible d'espace agricole - agricole 7300 m2 environ - bois 6700 m2 environ
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Nuisances non modifiées par le projet, (4000 véh/j en 2011)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Nuisances faibles en l'état actuel et non modifiées par le projet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Nuisances faibles en l'état actuel et non modifiées par le projet

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'est pas réalisé d'éclairage public Nuisances faibles en l'état actuel (phares des véhicules), et non modifiées par le projet
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Il n'est pas réalisé de rejets directs Nuisances faibles en l'état actuel (gaz d'échappement des véhicules), et non modifiées par le projet
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Rejet des eaux pluviales reçues par la chaussée et les talus de la route, et de volume très peu modifié par le projet
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	18 000 m3 de déblais excédentaires inertes
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, la DRAC n'a pas demandé de diagnostic archéologique compte tenu des emprises concernées,
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Pas de modifications substantielles (amélioration de la sécurité de la desserte)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que faisant parti d'un programme de quatre opérations sur la RD1120 entre Tulle et Argentat, cette opération se démarque par les particularités suivantes :

- transformation d'un créneau existant, et non création d'un nouvel aménagement,
- les impacts sont faibles car générés par les terrassements en élargissement d'une demi chaussée de RD1120 sur une longueur réelle de 490 m, par ceux de la RD125 (route très secondaire aux caractéristiques réduites),
- la majeure partie des travaux est située sur la plateforme actuelle (création du carrefour et renouvellement des couches de chaussée,
- il n'y a pas aggravation des impacts générés par les trois autres opérations,

En conséquence, se projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

TULLE

le,

**Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil Général**

Signature

Noël MARTINIE

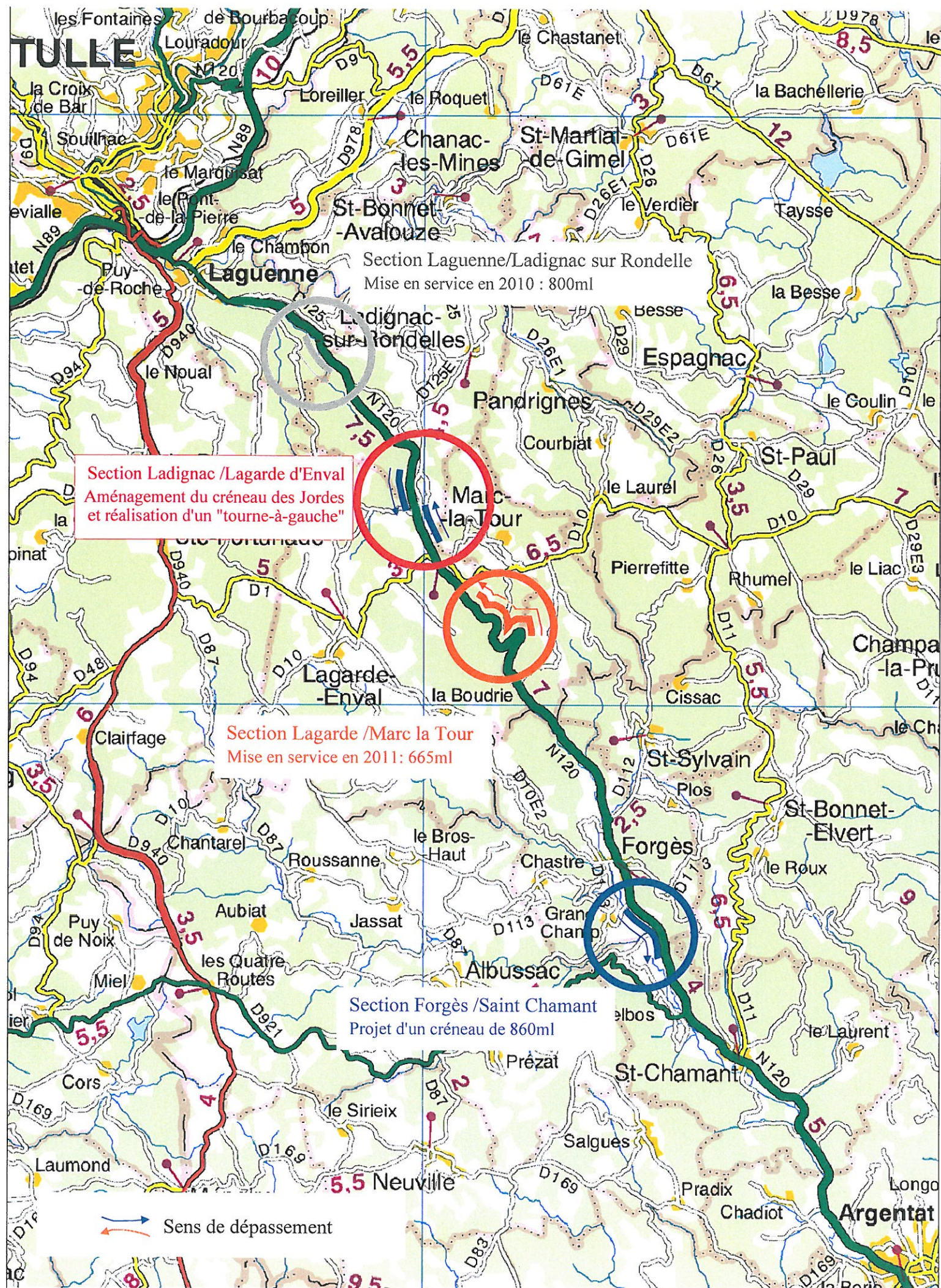








photo n°5

RD1120 - Ladignac-sur-Rondelle et Lagarde-Enval



photo n°6

RD1120 - Ladignac-sur-Rondelle et Lagarde-Enval



photo n°7

RD1120 - Ladignac-sur-Rondelle et Lagarde-Enval



photo n°8

RD1120 - Ladignac-sur-Rondelle et Lagarde-Enval

RD1120 LADIGNAC-SUR-RONDELLE et LAGARDE-ENVAL

Repérage des photos

